



**HAL**  
open science

## “ Le revenu universel, instrument de l’imaginaire néolibéral ”

David Cayla

### ► To cite this version:

David Cayla. “ Le revenu universel, instrument de l’imaginaire néolibéral ”. *Le Revenu universel, une utopie pour le XXIe siècle?*, Berger-Levrault, 2022, Au fil des études, 978-2-7013-2209-4. hal-03825274

**HAL Id: hal-03825274**

**<https://hal.science/hal-03825274v1>**

Submitted on 22 Oct 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# « Le revenu universel, instrument de l’imaginaire néolibéral »

Document de travail – préprint – publié dans : Gwendal Châton et Martine Long, *Le revenu universel, une utopie pour le XXI<sup>e</sup> siècle ?*, Berger-Levrault, Paris, oct. 2022.

David Cayla<sup>1</sup>

## Résumé

À la faveur de la crise financière de 2008, puis de la pandémie de Covid-19, l’idée d’accorder un revenu inconditionnel à chaque personne a gagné en popularité. Ses partisans défendent un principe de justice et d’égalité et arguent que ce type d’allocation serait à la fois plus efficace et moins stigmatisant que les aides sociales actuelles tout en permettant de mieux lutter contre l’extrême pauvreté. Cette contribution entend étudier les limites de cette proposition en montrant que l’idée d’instaurer un revenu universel ne permettrait pas fondamentalement de modifier et de rééquilibrer les rapports sociaux. De plus, cette mesure s’appuie sur une conception essentiellement marchande de l’économie et renvoie à un « imaginaire néolibéral » tant dans sa conception des rapports sociaux que dans celle de l’intervention de l’État.

L’idée d’instaurer un revenu universel est revenue sur le devant de la scène depuis la crise de 2008 dans un contexte de stagnation économique, de contestation du capitalisme néolibéral et de crise du projet européen. Par la suite, la pandémie de Covid-19 a réinstallé cette proposition dans le débat public. Dans un certain nombre de pays, notamment au Canada et aux États-Unis, des allocations exceptionnelles furent versées pratiquement sans condition à l’ensemble des ménages. De manière générale, la gestion économique de la crise Covid a montré la puissance budgétaire des États et leur capacité à soutenir les revenus des entreprises et des ménages.

L’objet de ce chapitre est d’étudier les causes de ce regain de popularité en interrogeant les sources idéologiques du revenu universel. Notre thèse est que l’idée d’instaurer ce type d’allocation est une manière de s’approprier l’imaginaire néolibéral tout en cherchant à en inverser le résultat. Après avoir présenté la manière dont les partisans du revenu universel entendent le mettre en œuvre, nous discuterons de ses bénéfices et de ses limites, avant d’étudier les liens qu’entretient l’idée du revenu universel avec la pensée néolibérale.

## I. Les promesses du revenu universel et leurs limites

Un revenu universel (ou revenu de base) doit remplir trois conditions :

- **L’universalité** : il doit être versé de manière individuelle à toute personne résidant sur un territoire déterminé ou membre d’une communauté politique. Un critère d’âge peut toutefois être exigé ou donner lieu à des aides différenciées.

---

<sup>1</sup> Je souhaite remercier Gwendal Châton, Manon Decremps, Oriane de Laubrière et Martine Long pour leurs relectures et leurs commentaires pertinents qui ont grandement contribué à améliorer la clarté de ce texte.

- **L'inconditionnalité** : il est distribué sans contrepartie.
- **La suffisance** : il doit permettre au bénéficiaire de subvenir à ses besoins essentiels.

Chacune de ces conditions mérite d'être précisée et nuancée. L'universalité pose la question des résidents illégaux ou non répertoriés, éventuellement celle des expatriés. L'inconditionnalité est formelle ; mais en pratique, le versement d'un revenu de base nécessite la constitution d'un dossier administratif, d'un guichet, et le contrôle d'éventuelles fraudes (personnes recevant plusieurs allocations, usurpation d'identité, déclaration de résidence fictive, etc.). Enfin, la notion de suffisance dépend des conceptions qu'on en a. Le montant du revenu de solidarité active (RSA), 565 euros en 2021 pour une personne seule, fait figure de minimum, le revenu de base étant censé se substituer aux minima sociaux. Enfin, le principe de suffisance implique dans certains cas de prévoir un complément pour tenir compte des différences objectives de situation (handicap, situation familiale, coût du logement, etc.).

Pour ses promoteurs, la mise en place d'un revenu universel est censée avoir trois types d'avantages.

- En remplacement du RSA, il permettrait de simplifier les démarches administratives et de réduire le taux de non-recours<sup>2</sup>. Par ailleurs, alors que le RSA est distribué sur une base familiale, ce qui implique que les couples touchent un montant plus faible que deux célibataires, le revenu de base est individualisé. L'individualisation permettrait d'éviter les fraudes au concubinage dont le contrôle est souvent très intrusif<sup>3</sup>. De plus, le RSA est distribué en contrepartie d'un contrat d'insertion qui implique un suivi régulier par les travailleurs sociaux. Or, ce suivi n'est pas toujours effectif ni pertinent selon Bernard Gomel et Dominique Méda (2014)<sup>4</sup>. Enfin, contrairement au RSA, bénéficier d'un revenu universel n'est pas stigmatisant, car tout le monde en est bénéficiaire.
- Dans le cas où le revenu universel serait d'un montant supérieur au RSA, il pourrait permettre de lutter efficacement contre la grande pauvreté en donnant à chacun les moyens de son autonomie. C'est le pari du philosophe Philippe Van Parijs et du politiste Yannick Vanderborght (2017) qui proposent de distribuer un revenu de base assis sur un financement correspondant à 25% du PIB. Même s'ils ne précisent pas les modalités de sa distribution, on peut estimer qu'en France cela reviendrait à verser une allocation d'environ 850 euros par adulte et 425 euros pour les mineurs.
- Enfin, si son montant est supérieur au seuil de pauvreté, beaucoup de partisans du revenu universel estiment qu'il pourrait transformer en profondeur le système économique et le rapport au travail. Pour Van Parijs, le revenu de base « facilite la réduction volontaire du temps de travail ou l'interruption de carrière au moment où les travailleurs en sentent le

---

<sup>2</sup> Dans une synthèse récente, la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) rappelle que le taux de non-recours au RSA socle a été évalué à 35% en 2011 et celui de la prime d'activité, qui complète les revenus salariaux, à 27% en 2016. Ces chiffres, anciens, n'ont pas été actualisés. Ainsi, il demeure une grande incertitude sur les taux de non-recours actuels (DREES 2020, p. 22-23).

<sup>3</sup> La presse se fait régulièrement l'écho de couples trahis par leurs publication Facebook devant rembourser des sommes touchées indument du fait de leur vie partagée avec une autre personne. Lire par exemple « Fraude à la CAF : un couple trahi par Facebook », 11/12/2019, lepoint.fr ou « Après avoir fraudé 40.000 euros à la CAF, une Normande condamnée grâce aux réseaux sociaux », 29/06/2020, bfmtv.com.

<sup>4</sup> En conclusion de leur article, Gomel et Méda écrivent : « Plus généralement, il importe désormais de poser la question de savoir s'il ne serait pas raisonnable de permettre aux personnes qui en ont besoin d'accéder sans autre forme de procès aux allocations auxquelles elles ont droit – en dehors de tout mécanisme de conditionnalité » (Gomet et Méda 2014).

besoin »<sup>5</sup>. Pour Benoît Hamon, le revenu universel « rétablit l'équilibre des pouvoirs entre le travailleur et l'employeur » (Hamon 2020, p. 216). Enfin, André Gorz estime que la distribution à tous les citoyens « d'un revenu social suffisant » vise à « les affranchir des contraintes du marché du travail » et « doit leur permettre de refuser le travail et les conditions de travail "indignes" » (Gorz 2002). Ainsi, pour nombre de ses partisans, le revenu universel pourrait être l'instrument d'une profonde transformation du rapport au travail, voire d'un dépassement du capitalisme.

Ces trois promesses correspondent à des niveaux croissants de revenu universel, à tel point qu'on pourrait dire qu'il existe deux sortes de revenus universels. La proposition d'un revenu de base situé au niveau du RSA ne changerait pas fondamentalement le sort des populations les plus pauvres et n'affecterait pas le marché de l'emploi, à la différence d'un revenu proche du salaire minimum. Gorz souligne cette ambiguïté : « un revenu d'existence très bas est, en fait, une subvention aux employeurs » (Gorz 2002). Une telle allocation ne libérerait pas les bénéficiaires de la nécessité de travailler, mais permettrait à l'employeur de diminuer les salaires et avantages dont bénéficient les salariés, au prétexte qu'ils disposent d'un complément de revenus. Insuffisante, l'allocation universelle fonctionnerait alors comme une incitation à maintenir de bas salaires et risquerait de renforcer la logique capitaliste, ce qui est à l'exact opposé du projet défendu par Gorz. De plus, le montant du RSA n'étant pas suffisant pour se loger et se soigner, il faudrait maintenir des allocations logement et la protection universelle maladie (Puma) pour les populations les plus pauvres. La stigmatisation et les démarches administratives ne seraient pas entièrement levées.

Vues sous cet angle, on comprend que les propositions en faveur d'un revenu de base proche du RSA, qui ne changeraient pas fondamentalement les rapports de force socio-économiques, sont rarement considérées comme pertinentes, même si elles apparaissent techniquement plus réalisables<sup>6</sup>. De plus, le principe d'universalité pourrait avoir pour effet de remettre en cause le travail d'insertion qui accompagne la distribution du RSA. La conditionnalité n'est rien d'autre que l'autre versant de l'accompagnement. Guillaume Alméras et Dominique Redor (2017) soulignent, au nom du Secours catholique, que la pauvreté ne se limite pas à la question des revenus monétaires. En supprimant le contrat d'insertion, le revenu universel pourrait rendre plus difficile l'identification des populations en situation d'exclusion. Les auteurs craignent « que le revenu universel soit un objet magique et spéculaire qui ne réduirait pas la pauvreté, ne libérerait pas les plus fragiles du travail pénible, et que son système de financement renforce les inégalités ». Selon eux, sa mise en œuvre annoncerait « l'affaiblissement d'une protection sociale de qualité » (*Ibid.* p. 9 et 10).

La proposition de Van Parijs d'un revenu de base nettement supérieur au RSA (800-900 euros par mois) permettrait-elle d'améliorer la situation des plus pauvres ? Rappelons qu'il serait de toute façon très inférieur au seuil de pauvreté (1063 euros en 2018). De plus, il faudrait comparer cette allocation au système actuel. Or, les prestations en espèces dont peuvent bénéficier les personnes sans aucune ressource ne se limitent pas au RSA. La plupart sont locataires et touchent une aide au logement. Cumulés, l'aide au logement et le RSA peuvent atteindre 740 à 794 euros au maximum, en fonction du lieu de résidence. À ce montant, il faut ajouter la Puma et quelques avantages en nature tels que la gratuité des transports urbains accordée dans certaines communes.

---

<sup>5</sup> Philippe Van Parijs : « Un revenu inconditionnel est avant tout un instrument d'émancipation », *Libération*, 18 avril 2019.

<sup>6</sup> Parmi ces propositions notons celles du Liber (de Basquiat et Koenig 2014) ou le projet de revenu de base porté par le Mouvement français pour un revenu de base [<https://www.revenudebase.info/>].

La mise en place d'un revenu universel suffisant pour couvrir les allocations logement produirait des gagnants et des perdants. Il serait plus favorable à un couple ou à une famille en raison de la fin de la familiarisation et de l'allocation spécifique versée aux enfants. À l'inverse, pour les personnes de plus de 65 ans qui bénéficient de l'ASPA (anciennement minimum vieillesse) et dont le cumul avec l'aide au logement peut dépasser les 1100 euros par mois, le revenu universel représenterait des pertes qu'il faudrait compenser. En suivant un raisonnement analogue, Henri Sterdyniak (2016) évaluait à 560 milliards d'euros (environ 25% du PIB) le coût total d'un revenu universel mensuel se montant à 785 euros par adulte de 18 à 65 ans, 315 euros par mineur et 1100 euros par personne de plus de 65 ans. Nous retrouvons le niveau envisagé par Van Parijs et Vanderborght. Cependant, un tel montant n'entraînerait pratiquement aucun gain pour les personnes les plus défavorisées. Avec les économies réalisées par la disparition de certaines prestations (minimas sociaux et aide au logement), le surcoût représenterait 20,6% du PIB, soit environ 30% du revenu primaire des ménages, ce qui nécessiterait une très forte hausse de la fiscalité. On devrait par exemple tripler l'ensemble des impôts directs (revenus et patrimoine) ou doubler les cotisations sociales pour financer ce type de revenu universel... sans que cela n'accroisse globalement le niveau de vie des ménages. Le revenu universel ne crée aucune ressource nouvelle ; il ne fait que les répartir différemment.

Ces éléments démontrent que les deux premiers avantages suggérés par les partisans du revenu universel risquent fort de ne pas se réaliser. S'il se limite à un montant faible ou modéré, le revenu universel ne modifierait qu'à la marge la situation économique et sociale des personnes les plus pauvres et n'améliorerait pas significativement leur autonomie. Les principaux gagnants seraient non pas les populations les plus précaires, mais les familles et les personnes modestes pouvant le cumuler avec d'autres revenus, sans pour autant subir une trop forte hausse d'impôts. Ces gains seraient compensés par des pertes pour les ménages aisés et les personnes seules. On pourrait néanmoins obtenir un résultat similaire en termes de redistribution avec une réforme fiscale et une hausse des minimas sociaux.

Pour que le revenu universel permette d'accomplir sa troisième grande promesse qui consiste à instaurer un nouveau rapport au travail, il faudrait qu'il se situe à un niveau proche du seuil de pauvreté. Se poseraient alors de nouvelles difficultés. Si, comme le souhaite Gorz, il s'agit pour chacun de pouvoir s'affranchir des contraintes du marché du travail ou, comme le dit Van Parijs, de permettre une réduction volontaire du temps de travail, alors comment garantir le bouclage entre la prestation monétaire reçue et le niveau de production achetable avec cette monnaie ? Car une réduction globale du temps de travail, ou le refus de réaliser certaines tâches pénibles diminueraient forcément le montant du PIB disponible, et donc les sources de financement du revenu universel. Le choix individuel de diminuer son temps de travail risquerait de se traduire par une baisse du montant susceptible d'être distribué. En effet, « les individus ne peuvent à la fois être entièrement libres dans leurs contributions à la richesse en termes de travail et se voir garantir la consommation d'une partie de cette richesse » (Cayla 2016, p. 193). Le travail totalement libre d'un côté et la garantie d'un pouvoir d'achat de l'autre constituent deux libertés contradictoires.

Les difficultés que nous venons d'évoquer sont parfaitement connues. Comme le rappellent Alméras et Redor (2017), un revenu universel permettant de se libérer du travail présuppose une abondance telle que celle prophétisée par Jeremy Rifkin (2014). Or, cette société d'abondance est technologiquement hors de portée et il est peu probable qu'elle arrive prochainement. C'est sans doute ce qui explique qu'aucun pays au monde n'ait instauré un véritable revenu universel. Certes, des expérimentations ont été menées, mais toutes s'appuient sur une logique qui n'est pas généralisable. En effet, dans ces expériences, ce ne sont jamais les bénéficiaires du revenu universel

qui le financent. Il ne s'agit donc pas d'un revenu *universel*, mais d'une allocation versée à *une petite partie* de la population et financée par l'ensemble de la communauté nationale. Ces expérimentations reposent donc sur des transferts financiers venant de l'extérieur et n'ont pas grand-chose à voir avec le revenu universel tel qu'il est théorisé.

Le revenu universel est une impasse théorique et pratique. Ses effets seraient soit marginaux dans le cas d'un revenu trop faible pour transformer les rapports de force économiques, soit impossibles si cette allocation modifiait effectivement la relation au travail, menaçant de détruire la base économique qui lui permet d'être financé. Ainsi, la grande question posée par le revenu universel n'est pas celle de sa pertinence politique et économique, mais plutôt celle de sa popularité chez les responsables politiques et nombre d'intellectuels, alors même que ses impasses sont connues. Pourquoi cette question réapparaît-elle systématiquement dans le débat public, plus fortement encore ces dernières années, comme un fantasme récurrent, mais jamais consommé ? La réponse que je souhaite proposer à cette énigme est la suivante : si l'idée du revenu universel est si populaire, c'est parce qu'elle est le reflet d'une maladie de notre temps. Elle apparaît séduisante et praticable parce qu'elle s'approprie l'imaginaire de l'époque, celui du néolibéralisme, pour tenter d'en inverser la logique et les effets. Tel un complexe d'Œdipe fondé sur un rapport amour-haine, le revenu universel entend tuer les contraintes que le néolibéralisme impose au désir d'émancipation, tout en épousant inconsciemment l'idéal et l'imaginaire de ce même néolibéralisme.

## **II. Les fondements de l'imaginaire néolibéral**

### ***Les trois doctrines néolibérales***

Afin de caractériser l'imaginaire néolibéral, il convient d'identifier la nature de cette doctrine. Dans la vaste monographie qu'il a consacrée à ce sujet, Serge Audier (2012a) conclut que le néolibéralisme ne constitue pas un projet politique précis. Ce courant de pensée se divise en trois grandes écoles dont les propositions ne sont pas systématiquement superposables.

- L'école allemande, celle de Fribourg, appelée aussi « ordolibéralisme », naît de la rencontre de juristes et d'économistes. Elle prend forme en 1936 par la rédaction d'un manifeste qui entend montrer qu'il est possible de « reconstruire et de réorganiser le système économique » (Böhm *et al.* 1989, p. 16). Elle s'oppose politiquement au régime nazi et, sur le plan intellectuel, à l'historicisme et à son supposé « relativisme » (Bilger 1964, Gerber 1994). Cette branche du néolibéralisme, très influente dans l'Allemagne d'après-guerre s'incarne aujourd'hui dans la construction européenne et ses institutions (Gerber 1994).
- La deuxième approche est celle de l'école autrichienne. Cette dernière naît dans les années 1920 en proposant une critique originale de la planification socialiste et en développant une conception spécifique du marché, perçue comme un système de coordination décentralisé permettant de gérer la dispersion de la connaissance (Mises 1922, Hayek 1937). Il convient de distinguer la pensée de Ludwig von Mises de celle de Friedrich Hayek. Ce n'est qu'avec la publication de *La Route de la servitude* en 1944 qu'Hayek adhère aux grands principes néolibéraux. Mises restera pour sa part un libéral intransigeant, inspirant un autre système de pensée, celui des libertariens et de l'ultra-libéralisme.
- Enfin, la troisième école est issue de l'université de Chicago. Fondée au cours des années 1920 autour d'économistes tels que Frank Knight, Henry Simons ou Jacob Viner, l'école de Chicago tend à se transformer dans le courant des années 1950 sous l'influence d'Aaron

Director et de Milton Friedman (Audier 2012a, Bougette *et al.* 2015). Friedman et d'autres membres de l'école de Chicago furent par ailleurs très influencés par les idées de Hayek (Friedman et Friedman 1998)<sup>7</sup>. Cette école est plus intégrée au monde académique que les deux précédentes. Treize de ses membres ont été lauréats du prix Nobel d'économie.

En 1947, la fondation de la Société du Mont Pèlerin par Friedrich Hayek et Albert Hunold permit de réunir ces trois écoles dans une structure commune dont l'influence sera grandissante au cours du XXe siècle, en particulier après la réception par Hayek du prix Nobel d'économie (1974).

S'il convient de ne pas négliger les différences, voire les oppositions qui existent au sein de la famille néolibérale (Audier 2012a), il est également important de rappeler ce qui les unit. Le point de départ est double. Il s'agit d'une part d'une critique radicale du planisme et du dirigisme, accusés de rendre inopérantes les forces du marché, et d'autre part d'une critique des politiques de laissez-faire, incarnées par le libéralisme « manchestérien » dont les promoteurs sont accusés d'être restés passifs face aux dérives de l'économie de marché. La pensée néolibérale est une réaction aux crises politiques et économiques qui ponctuent la période de l'entre-deux-guerres (désordres monétaires, crise du libre-échange, troubles sociaux et politiques, crise financière). Ces crises favorisent les mouvements antilibéraux tels que l'expérience soviétique et les régimes fascistes. Pour répondre au discrédit du libéralisme, les néolibéraux mettent en avant l'importance du cadre institutionnel. À la différence des libéraux du XIXe siècle, les néolibéraux pensent en effet que le marché n'est pas une institution naturelle qu'il suffirait de « laisser faire » et qui pourrait se développer spontanément à côté de l'État. C'est donc à la puissance publique d'organiser le bon fonctionnement des marchés, c'est-à-dire de promouvoir activement le libre-échange tout en veillant, tout aussi activement, à la préservation de la concurrence, à la stabilité monétaire et à la préservation de l'ordre social (Cayla 2020).

Lors du colloque Lippmann de 1938, considéré comme le moment fondateur du néolibéralisme, l'économiste allemand Alexander Rüstow défend, contre Mises, « la limitation nécessaire de la lutte des intérêts économiques par la police du marché, exercé par un État fort et indépendant » (Audier 2012b, p. 471). Cet appel à un « État fort et indépendant » est symptomatique d'une pensée qui vise à faire de l'État le garant de la préservation de la concurrence. Par ailleurs, avec son collègue et compatriote Wilhelm Röpke, il insiste sur l'importance de protéger la structure sociale, une réflexion qui inspirera plus tard le concept d'« économie sociale de marché ». L'idée que l'économie de marché doit être encadrée par l'État n'est pas l'exclusivité de l'école allemande. Dans *La route de la servitude*, Hayek dénonce lui aussi le « laissez-faire dogmatique » de ses prédécesseurs (Hayek 1944, p. 33) et estime que le fonctionnement de marchés en concurrence n'est pas « incompatible avec un vaste système de services sociaux » (p. 34). Enfin, il valide le principe « d'un contrôle sévère de l'État sur les monopoles privés (p. 143). On trouve des préoccupations similaires chez Friedman qui milite pour un « État qui maintiendrait la loi et l'ordre, [...] qui encouragerait la concurrence, qui nous fournirait un cadre monétaire, qui se préoccuperait de faire échec aux monopoles techniques et [...] qui compléterait enfin le rôle de la charité privée et de la famille en protégeant l'irresponsable » (Friedman 1962, p. 83-84).

---

<sup>7</sup> Les rapports qu'entretient Hayek avec les économistes de Chicago furent nombreux. En 1946 le nom de Hayek est évoqué une première fois pour un poste (sans succès). En 1947, Hayek invite Friedman, Knight et Stigler à la fondation de la Société du Mont Pèlerin. En 1950, il obtient un poste en sciences sociales et morale à l'université de Chicago.

## *L'imaginaire néolibéral*

En fin de compte, sur quoi repose la conception néolibérale du monde ? Principalement sur deux idées. La première est que les crises sont le résultat de problèmes de marché. C'est lorsqu'ils ne fonctionnent pas de manière satisfaisante que les marchés engendrent des crises. L'exemple le plus souvent avancé est celui de la concurrence qui dégènerait naturellement lorsque les concentrations industrielles s'installent. Avec l'affaiblissement de la concurrence, la capacité des marchés à déterminer les prix disparaît. En passant sous le contrôle des producteurs dominants, ces marchés deviennent sources d'inefficacité. Mais d'autres défaillances peuvent apparaître. L'information des agents peut être incomplète, les transactions coûteuses, les contrats imprécis (Coase 1937). Il peut aussi exister des externalités, par exemple de la pollution, qui ne sont pas prises en compte dans les transactions.

Cette première idée en amène une seconde. Puisque le principe du marché n'est pas en cause, il suffirait de corriger ses défaillances pour qu'il fonctionne au service de l'intérêt collectif. Ce serait donc à l'État de jouer le rôle de « police du marché », pour reprendre les mots de Rüstow. C'est cette vision de l'action des institutions qui amène le philosophe Louis Rougier, initiateur du colloque Lippmann, à défendre le concept de « libéralisme constructeur » (Audier 2012b). Pour résumer, les néolibéraux estiment que les marchés connaissent naturellement des imperfections ; aussi convient-il de les organiser et d'instaurer des institutions juridiques et politiques solides afin de leur permettre de remplir leur fonction première : organiser harmonieusement les rapports sociaux et économiques. Ces institutions ne peuvent toutefois être qu'un cadre extérieur au marché lui-même. À l'intérieur, les forces du marché doivent être le plus libres possible et protégées de toute intervention perturbatrice. L'État doit donc éviter les interventions discrétionnaires et tout ce qui pourrait altérer les équilibres. Davantage qu'un policier, il doit être arbitre impartial.

Au cours des années 1950, cette vision néolibérale est renforcée par les évolutions de la pensée académique. En optant pour l'équilibre général, la pensée néoclassique se met à s'intéresser à la question de l'optimum social, appréhendé comme une situation où le fonctionnement parfait des marchés ne permettrait aucun gaspillage. L'existence de cet optimum est démontré mathématiquement (Arrow et Debreu 1954), ce qui va pousser nombre d'économistes à adhérer à l'idée qu'il serait possible d'organiser efficacement la société à partir d'un système de marchés *rendus le plus parfait possible* par les interventions adéquates des institutions publiques. On retrouve cet imaginaire dans les grandes décisions qui vont être mises en œuvre à partir des années 1980. Les politiques de dérèglementation financière, les grands accords commerciaux, la création du marché unique européen, le renforcement des autorités de la concurrence, la fin des prix réglementés dans la politique agricole commune, la libéralisation des marchés de l'énergie, des télécommunications et des transports, les politiques de flexibilisation du marché du travail... participent, chacune à leur manière, d'une volonté de renforcer les mécanismes marchands tout en faisant de l'État l'arbitre veillant au fair-play.

## *Une nouvelle anthropologie économique*

Les partisans du revenu universel évoluent dans une logique similaire, qui consiste à réparer ou à rééquilibrer le marché. Ils estiment que le versement d'un revenu suffisant à l'ensemble de la population adulte pourrait modifier les comportements et transformer radicalement l'ensemble de la société. Mais les comportements ainsi modifiés sont, pour l'essentiel, des comportements de marché. Il s'agit d'une part d'améliorer le pouvoir d'achat, et d'autre part de rééquilibrer en faveur



du salarié le rapport de force au sein du marché du travail. En ce sens, cette mesure rejoint l'imaginaire néolibéral qui consiste à transformer la société aux moyens d'une régulation publique des marchés. Mais cet imaginaire est-il pertinent d'un point de vue anthropologique ? Une réorganisation en profondeur de la société peut-elle se faire par la simple transformation des équilibres de marché ? C'est ce dernier point qu'il convient à présent d'aborder avant de revenir à la question sociale.

L'idée que les comportements humains sont sous l'influence des marchés est loin d'être nouvelle. Adam Smith (1776), par exemple, estime que l'échange marchand est un comportement naturel chez l'homme, et même une spécificité humaine. Il considère en outre que ces comportements sont fondés sur un principe d'intérêts réciproques entre des partenaires qui n'ont aucun sentiment l'un pour l'autre. L'égoïsme, explique Smith, est le moteur de cet échange mutuellement profitable<sup>8</sup>. Ce postulat fut le point de départ d'une anthropologie spécifiquement économique qui permit d'autonomiser et de détacher cette discipline des autres sciences sociales (Cayla 2018). La combinaison des comportements marchands, pense-t-on, permet de susciter un comportement collectif. Ainsi, le marché tend à orienter les comportements individuels de manière efficace, ce qui se traduirait nécessairement par une efficacité collective.

Cette conception anthropologique néglige cependant des éléments très importants dans les structures sociales.

Le premier oubli est que l'échange est loin d'être le seul système de valeur fondant les interactions sociales. L'anthropologie David Graeber en distingue deux autres : la « hiérarchie », qui constitue un rapport inégalitaire et ne permet pas de rendre une contrepartie ; le « communisme » qui consiste à donner sans attendre de retour (Graeber 2013, p. 115-138). Le second oubli est qu'il existe de nombreuses modalités d'échange. En effet, ce qui fait la spécificité de ce système de valeur est qu'il est fondé sur un principe de réciprocité entre des personnes appartenant à la même sphère sociale. Mais tous les échanges ne sont pas marchands. On peut en effet distinguer trois formes d'échange (Cayla 2021).

- *L'échange marchand* possède quatre caractéristiques : une monétarisation complète (la monnaie est impliquée du côté de l'offre et de la demande) ; une absence de lien affectif (on échange un bien standardisé et on n'y place aucun affect) ; un moteur qui est l'intérêt individuel ; un système de régulation fondé sur la concurrence (l'acheteur est libre de choisir le vendeur qu'il souhaite).
- *Le potlatch* est une autre forme d'échange étudiée par Marcel Mauss dans *L'Essai sur le don* (1923-1924). Cet échange correspond à une interaction fondée sur le don et le contre-don qui permet de nouer des relations personnelles. En rendant un service ou en offrant un petit cadeau, on crée une relation interindividuelle qui va susciter un besoin de réciprocité et créer un rapport social personnel. Les principes de cet échange sont profondément différents de ceux de l'échange marchand : absence totale de monnaie ; objet de transaction individualisé servant essentiellement à véhiculer une relation personnelle ; moteur qui est l'attente d'un contre-don réciproque ; système de coordination fondé sur l'honneur (il n'y a pas de contrat formel : la personne qui reçoit est mue par le devoir de rendre).
- Enfin, les sociétés contemporaines ont instauré un dernier type d'échange, *l'échange économique non marchand*. Cette forme d'échange se distingue du potlatch dans le sens où elle

---

<sup>8</sup> Il est à noter que Smith ne limite pas son analyse des comportements humains aux comportements de marché.

produit un service qui n'a pas pour vocation d'entretenir une relation personnelle, mais qui sert à tisser un lien entre l'individu et la collectivité. Les échanges non marchands sont dispensés par des personnes travaillant pour des institutions publiques ou des associations caritatives. L'échange non marchand produit un service d'intérêt général ; il est fondé sur une monétarisation partielle (le producteur du service peut être rémunéré, le bénéficiaire peut participer aux frais) ; il implique une certaine individualisation de la prestation sans créer de relation personnelle ; il est fondé sur des valeurs collectives et coordonné par des institutions sociales.

Le tableau 1 synthétise la typologie des échanges qui vient d'être brièvement exposée.

Type d'échange	Marchand	Non marchand	Potlatch
<b>Objet de l'échange</b>	Marchandise	Service d'intérêt général	Relation véhiculée par un bien ou un service
<b>Monétarisation</b>	Production et distribution	Production essentiellement	Aucune
<b>Standardisation / Individualisation</b>	Standardisation	Individualisation partielle	Individualisation totale
<b>Principe</b>	Intérêt / utilité	Valeurs collectives	Réciprocité
<b>Système de Coordination</b>	Marché en concurrence	Institutions sociales	Honneur

Tableau 1 : typologie des échanges et de leurs principales caractéristiques (Cayla 2021 p. 228)

Les trois systèmes de valeur d'une part (hiérarchie, communisme et échange) et les trois types d'échange d'autre part, permettent de mesurer tout ce que l'imaginaire néolibéral ignore. Sa conception anthropologique réduit les rapports humains au principe de l'échange et limite l'échange à sa seule conception marchande. Il en résulte un profond déséquilibre dans l'analyse des maux sociaux. Ainsi, si l'on considère l'ensemble des rapports sociaux qui caractérisent une société, il apparaît clairement que créer des marchés parfaits est un processus impossible, car les relations marchandes resteront parasitées par des comportements qui relèvent d'autres formes d'échange et d'autres systèmes de valeurs. Non seulement l'*homo aconomicus* n'existe pas, mais il est impossible à créer.

L'anthropologie issue de cet imaginaire néolibéral est souvent reprise sans recul par les partisans du revenu universel. Chercher à transformer la société par des revenus de transfert revient à accorder un énorme crédit à la conception marchande du monde. Si l'on souhaite vraiment l'émancipation humaine ne serait-il pas plus pertinent de développer les services publics et la sphère non marchande ? Ne faudrait-il pas davantage s'intéresser aux rapports de domination qui interfèrent avec le monde marchand ? Enfin, favoriser les échanges non-monétarisés n'implique-t-il pas de réduire globalement le temps de travail par des mesures collectives au lieu de se reposer sur les effets espérés de la transformation des rapports de force individuels au sein du marché du travail ?

### III. Les rapports sociaux dans l'imaginaire néolibéral

La pensée néolibérale analyse les problèmes socio-économiques comme le résultat d'un dysfonctionnement de marché ou d'une altération de la concurrence. La question de la pauvreté est posée d'emblée, comme le fait Hayek, par le soutien à la création de services sociaux « tant que l'organisation de ces services n'est pas conçue pour rendre la concurrence inopérante » (Hayek 1944, p. 34). Cette posture intellectuelle revient plus ou moins à poser la question suivante : « Comment venir en aide aux indigents en leur apportant les services auxquels ils ont droit sans perturber les forces du marché ? » Du point de vue néolibéral il ne fait guère de doute que l'État doit agir dans la sphère sociale, ne serait-ce que pour garantir l'acceptation de l'économie de marché et pour contrer l'influence des thèses collectivistes. Les néolibéraux reconnaissent également que les gains de marché sont liés aux dotations initiales, et que ces dotations n'ont aucune raison d'avoir été distribuées équitablement. Ils en déduisent qu'un minimum de redistribution est nécessaire afin de s'assurer que chacun puisse, en participant au jeu du marché, exploiter efficacement ses dotations et se retrouver, à l'issue de l'échange, avec au moins de quoi vivre.

Parmi les dotations nécessaires à la performance collective et dont chacun doit bénéficier se trouve l'éducation. Les économistes de l'école de Chicago furent parmi les premiers à s'intéresser à la notion de *capital humain* et à reconnaître l'importance de la connaissance dans le développement économique d'un pays et dans les performances et les revenus individuels. « Une société stable et démocratique est impossible sans un degré minimal d'instruction et de connaissances chez la majorité de ses citoyens et sans une large acceptation d'un ensemble de valeurs communes », reconnaît Friedman (1962, p. 152). Mais une fois ce constat posé, comment apporter ce niveau d'instruction minimal à chaque citoyen ? Friedman souligne que le prix des services éducatifs est souvent inabordable pour les familles modestes. Il en déduit qu'une intervention de l'État est nécessaire. Mais quelle doivent être les modalités de cette intervention ? Faut-il administrer directement l'offre éducative ? Cela irait à l'encontre de la liberté des familles et du principe de concurrence, estime Friedman. C'est la raison pour laquelle il propose une « dénationalisation » du système éducatif. Chaque famille recevrait un bon (« voucher ») en fonction du nombre d'enfants : « les parents seraient alors libres de consacrer cette somme, et toute somme supplémentaire fournie par eux-mêmes, à l'achat des services éducatifs dispensés par une institution "agrée" de leur propre choix. Ces services pourraient être assurés par des entreprises privées fonctionnant pour le profit, ou par des institutions sans but lucratif » (*ibid.* p. 156-157).

La mise en place de chèques éducation revient à créer un marché concurrentiel des services éducatifs financé sur fonds publics. Le rôle de l'État se limiterait alors à accorder un soutien financier aux ménages et un agrément aux producteurs, sans s'immiscer dans la gestion et la production des services éducatifs. La solution de Friedman peut être étendue à de nombreux services publics, en particulier à la santé, aux transports ou au logement. Dans le chapitre 4 de *Free to Choose*, Milton Friedman et son épouse Rose critiquent vertement la bureaucratisation et le coût des programmes sociaux gouvernementaux, estimant que « l'argent ne va pas aux pauvres en priorité », mais qu'il est « siphonné par les dépenses administratives ». Les auteurs proposent donc de supprimer la plupart des programmes de l'État et de les remplacer par des aides financières directes, beaucoup plus simples et moins coûteuses. Ces aides pourraient prendre la forme d'un impôt sur le revenu négatif allouant aux contribuables modestes un revenu complémentaire. Ce système « fournirait un minimum garanti à toutes les personnes dans le besoin, quelles que soient les raisons de leur besoin, tout en portant le moins possible atteinte à leur personnalité, à leur indépendance ou à leur motivation à améliorer leur propre condition », jugent-ils (Friedman et Friedman 1980, chap. 4).

Hayek rejoint les idées de Friedman et admet que la sécurité économique est une « condition indispensable de la véritable liberté » (Hayek 1944, p. 89). Rejetant catégoriquement l'idée qu'on puisse garantir à chacun « un standard de vie », il estime néanmoins qu'« on peut sans aucun doute assurer à chacun un minimum de nourriture, de vêtements et un abri pour sauvegarder sa santé et sa capacité de travail » (*ibid.* p. 90), ce qui suppose de faire en sorte que chacun dispose d'un « revenu minimum » : « Le but principal de toute politique doit évidemment être de protéger l'homme contre les privations élémentaires, d'éviter le gaspillage des forces, d'en éliminer les causes et d'en prévenir les effets. Mais pour assurer le succès de ces tentatives sans supprimer la liberté individuelle, il faudrait réaliser la sécurité sans exercer de pression sur le marché, en laissant libre jeu à la concurrence » (*ibid.* p. 97-98).

Les premiers néolibéraux ont construit une pensée cohérente qui implique d'une part l'expansion de la sphère marchande, et d'autre part la transformation du rôle de l'État. Ce dernier ne serait plus un producteur de services publics, mais un guichet de distribution d'aides financières individualisées servant à ce que chacun puisse bénéficier du minimum de ressources nécessaires pour survivre et participer à la sphère marchande. Les néolibéraux d'aujourd'hui sont les héritiers de cet imaginaire. Ainsi, la pauvreté n'est plus perçue comme un état d'exclusion sociale, mais comme une situation d'absence de pouvoir d'achat. Cette vision conduit naturellement à considérer le revenu universel comme la solution optimale pour résoudre les problèmes de pauvreté. On oublie ce faisant qu'une part importante de la consommation des ménages est non marchande et qu'une partie essentielle des échanges sociaux est fondée sur des liens personnels non-monétarisés.

De même, l'imaginaire néolibéral assimile l'organisation institutionnelle du travail à un « marché du travail ». Si le travail est perçu comme une marchandise tirillée entre les besoins de l'offre (celle des ménages) et les nécessités de la demande (celle des producteurs), il est cohérent de vouloir en rééquilibrer des rapports de force et d'imaginer qu'une allocation pourrait aider les salariés à gagner en pouvoir de négociation. Mais le travail est-il véritablement une marchandise ? Les rapports entre les employeurs et les salariés fonctionnent-ils vraiment sur ce modèle ? Une vision non néolibérale des relations de travail insisterait sur l'importance d'étendre les droits des salariés, proposerait la régulation collective des salaires et du temps de travail, évoquerait le rôle des institutions publiques dans la médiation des relations de travail et s'intéresserait plus largement à l'organisation sociale qui permet la production de richesses marchandes et non marchandes. En fin de compte, voir dans le revenu universel une solution théorique à la pauvreté et un outil au service de l'émancipation vis-à-vis du travail n'est possible que si l'on adhère implicitement à la conception néolibérale du monde. Si au contraire on entend s'intéresser à l'ensemble des dimensions qui caractérisent les rapports sociaux, le revenu universel apparaît comme un outil nettement moins satisfaisant en théorie, et surtout inutile en pratique.

## **Bibliographie**

ALMERAS Guillaume et REDOR Dominique (2017), « Le revenu universel au regard des personnes en précarité », *Revue d'éthique et de théologie morale*, n°295, p. 9-24. DOI : 10.3917/retm.295.0009.

ARROW Kenneth et DEBREU Gérard (1954), « Existence of an Equilibrium for a Competitive Economy », *Econometrica*, vol. 22, pp. 265-290.

AUDIER Serge (2012a), *Néo-libéralisme(s). Une archéologie intellectuelle*, Grasset, coll. « Mondes vécus », Paris.

- AUDIER Serge (2012b), *Le colloque Lippmann : Aux origines du « néo-libéralisme »*, précédé de *Penser le « néo-libéralisme »*, Le Bord de l'eau, Lormont.
- BASQUIAT (de) Marc et KOENIG Gaspard (2014) *Liber, un revenu de liberté pour tous. Une proposition d'impôt négatif en France*, Éd. de l'Onde / Génération libre, Paris.
- BILGER François (1964), *La pensée économique libérale dans l'Allemagne contemporaine*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris.
- BOUGETTE Patrice, DESCHAMPS Marc et MARTY Frédéric (2015), « When Economics Met Antitrust: The Second Chicago School and the Economization of Antitrust Law », *Enterprise & Society*, vol 16, n°2, p. 313-353. doi:10.1017/eso.2014.18
- BÖHM, Franz, Walter EUCKEN et Hans GROSSMANN-DOERTH (1989), « The Ordo Manifesto of 1936 », dans Peacock, Alan et Hans Willgerodt, *Germany's Social Market Economy: Origins and Evolution*, Palgrave Macmillan
- CAYLA David (2016), « Le revenu universel peut-il libérer la société du travail ? » in Appel de 138 économistes, *Sortir de l'impasse*, Les Liens qui libèrent, Paris, p. 189-194.
- CAYLA David (2020), *Populisme et néolibéralisme*, De Boeck Supérieur, Louvain-la-Neuve.
- CAYLA David (2021) « Le vivre-ensemble face au projet néolibéral », in Bouriau C. Moine A. et Rota M. (dir) *Le Vivre ensemble saisi par le droit*, Pédone, Paris, p. 223-238.
- COASE Ronald H (1937), « The Nature of the Firm », *Economica*, vol. 4, n°16, p. 386-405.
- FRIEDMAN Milton (1962) [2010], *Capitalisme et liberté*, Leduc.s, Paris.
- FRIEDMAN Milton et FRIEDMAN Rose. (1980) [1990], *Free to Choose, A Personal Statement*, Mariner Books.
- FRIEDMAN Milton et FRIEDMAN Rose (1998), *Two Lucky People: Memoirs*, University of Chicago Press, Chicago.
- GERBER David J. (1994) « Constitutionalizing the Economy: German Neo-liberalism, Competition Law and the "New" Europe », *American Journal of Comparative Law*, vol. 42, p. 25-84.
- GOMEL Bernard et MEDA Dominique (2014), « Le RSA : un dispositif inadapté », *La vie des idées*, 11/03/2014, ISSN: 2105-3030 [<https://laviedesidees.fr/Le-RSA-un-dispositif-inadapte.htm>].
- GONZALEZ Lucie et NAUZE-FICHET Emmanuelle (2020), *Le non-recours aux prestations sociales. Mise en perspective et données disponibles*, Dossiers de la DREES, n°57, juin 2020.
- GORZ A., 2002, « Pour un revenu inconditionnel suffisant », *Transversales/science-culture*, n° 3, 3<sup>e</sup> trimestre.
- GRAEBER David (2013) [2011] *Dettes, 5 000 ans d'histoire*, Les liens qui libèrent, Paris.
- HAMON Benoît (2020), *Ce qu'il faut de courage : Plaidoyer pour le revenu universel*, Equateurs, Sainte-Marguerite-sur-Mer.
- HAYEK Friedrich (1937), « Economics and Knowledge », *Economica*, vol. 4, n°13, p. 33-54.
- HAYEK Friedrich (1944) [2010], *La route de la servitude*, Presses universitaires de France, Paris.
- MAUSS Marcel (1923-1924), « Essai sur le don », *L'année sociologique*, Édition électronique.

MISES, Ludwig von (1922) [1951], *Socialism: An Economic and Sociological Analysis*, Yale University Press, New Haven, CT.

RIFKIN Jeremy (2014) *La nouvelle société du coût marginal zéro. L'Internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme*, Les Liens qui libèrent, Paris.

SMITH Adam (1776), *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, édition électronique.

STERDYNIAK Henri (2016), « Regards croisés – Le revenu universel, miroir aux alouettes ? » in Appel de 138 économistes, *Sortir de l'impasse*, Les Liens qui libèrent, Paris, p. 195-199.

VAN PARIJS Philippe et VANDERBORGHT Yannick (2017), *Basic Income: A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*, Harvard University Press, Cambridge, MA.